



Dossier de presse

7 février 2025

Conseil de Métropole

SOMMAIRE

I. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : BORDEAUX MÉTROPOLE MAINTIENT LE CAP SUR LES INVESTISSEMENTS

800 millions d'euros d'investissements pour 2025

Des choix budgétaires en cohérence avec les engagements écologiques

II. BORDEAUX MÉTROPOLE SOUTIENT SON TISSU ÉCONOMIQUE

Reconversion du site de Robert Picqué : un pôle économique en devenir

Bordeaux Métropole poursuit l'aménagement de la zone industrielle ECOPARC

Stimuler l'investissement et la création d'emplois avec Invest in Bordeaux

Renforcer l'innovation et l'emploi via le fonds Aquiti Venture Amorçage

UCPA Aqua Stadium : un équipement attractif

III. MOBILITÉ : PENSER LES DÉPLACEMENTS DE DEMAIN

Grande gare de Bordeaux, bilan de la concertation publique

Plus d'aménagements cyclables sécurisés

Maisons métropolitaines des mobilités alternatives : six associations lauréates

IV. AMÉNAGER LA VILLE, PROPOSER DU LOGEMENT, PRÉSERVER LA NATURE

Anticiper les vulnérabilités en entretenant les systèmes d'endiguement

Produire et entretenir les logements dans le parc social et le parc privé

Accompagner les mutations urbaines

Créer de nouvelles aires d'accueil des gens du voyage

Poursuivre le déploiement des réseaux de chaleur

Favoriser le réemploi des matériaux issus du BTP

Étendre les espaces naturels



Le conseil de Bordeaux Métropole s'est ouvert par une prise de parole des différents groupes politiques et une minute de silence en hommage à Nicolas Florian.

Ce dernier a siégé à La Cub puis à Bordeaux Métropole de 1995 à 2025. Il a notamment été vice-président au tourisme (2004 – 2008), aux franchissements (2008 – 2011) et au développement économique (2011 – 2014). Christine Bost a rappelé que c'est dans cette assemblée que Nicolas Florian a siégé le plus longtemps en tant que conseiller municipal de Villenave d'Ornon, de Bordeaux, comme adjoint au maire de Bordeaux et maire de Bordeaux, « 30 ans dans cette assemblée où il a pu tisser des liens avec nous les élus mais également les services. Et je crois pouvoir dire qu'il était apprécié tant son naturel, sa bienveillance se dégageaient de sa personnalité. », a souligné la présidente de Bordeaux Métropole.

Le débat d'orientations budgétaires était à l'ordre du jour de ce conseil. La Métropole a su piloter ses actions avec un budget maîtrisé, conciliant ambition et rigueur. Ce souci de bonne gestion a permis d'investir massivement dans des projets structurants. Cependant, cette gestion exemplaire est aujourd'hui mise à rude épreuve par les coupes budgétaires imposées par l'État limitant la capacité d'agir, au moment même où les besoins des habitants et les enjeux de transition s'intensifient. À l'aune de cette situation inédite, la présidente de Bordeaux Métropole souhaite inscrire les dépenses dans une logique d'impact à long terme sans abandonner les projets majeurs. 800 M€ d'investissements sont envisagés en 2025 avec comme priorités les transports, les services aux communes, le logement et l'aménagement. Le vote du budget aura lieu le 4 avril prochain.

Les dossiers économiques liés à l'accompagnement des entreprises du territoire et à l'innovation ont nourri les échanges.

De même, la mobilité demeure un sujet prioritaire. Aménagements cyclables dans les communes, projet de la Grande Gare de Bordeaux, plusieurs délibérations ont porté sur les déplacements quotidiens des habitants.

Les élus métropolitains ont également voté de nombreuses délibérations liées à l'aménagement urbain et au logement. Accompagner la réhabilitation du parc social et du parc privé fait partie des actions métropolitaines pour permettre à tous de bénéficier d'un logement de qualité.

I - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : BORDEAUX MÉTROPOLE MAINTIENT LE CAP SUR LES INVESTISSEMENTS

Dans un contexte économique complexe, Bordeaux Métropole continue de prioriser le financement d'investissements majeurs pour 2025, afin de soutenir son développement et répondre aux besoins de son territoire. Ces investissements s'élèvent à 800 millions d'euros, répartis sur des domaines stratégiques tels que les transports, l'aménagement du territoire et le service aux communes. Bordeaux Métropole met également un accent particulier sur la transition écologique, en orientant une partie de ses ressources vers la décarbonation, la végétalisation et le développement des énergies renouvelables. Ces choix d'investissements sont réalisés dans un cadre financier rigoureux, en assurant une gestion optimisée des ressources et une adaptation des projets aux contraintes économiques actuelles.

800 millions d'euros d'investissements pour 2025

Délibération 16



En 2025, Bordeaux Métropole continue de programmer ses actions avec une vision à court, moyen et long terme. Bien que la situation économique prévoie une croissance du PIB de seulement 0,9% et une inflation stabilisée à 1,6%, la Métropole maintient sa volonté de poursuivre un programme ambitieux d'investissements. Cela représente 800 millions d'euros d'investissements pour 2025, concentrés sur les transports, les communes, le logement et l'aménagement du territoire, dans le cadre d'un plan global de 3 milliards d'euros pour la période 2023-2027.

Dans un environnement de plus en plus complexe, marqué par les incertitudes économiques, Bordeaux Métropole a adapté son programme pluriannuel d'investissements (PPI). L'objectif n'est pas de renoncer aux projets, mais de les programmer de manière stratégique dans le temps pour garantir leur réalisation à moyen et long terme. Cette approche permet de préserver les grandes priorités sans sacrifier la capacité de la Métropole à répondre aux enjeux budgétaires immédiats.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 1 378 millions d'euros pour 2025, marquant une légère baisse par rapport à l'année précédente. Cependant, une hausse de 2,15% des produits fiscaux (soit environ 3,9 millions d'euros) est attendue, notamment grâce à la réévaluation des valeurs locatives et à la compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE. En parallèle, la Métropole bénéficiera de 218,57 millions d'euros de compensations fiscales de l'État pour ces pertes de recettes.

Les dépenses de fonctionnement, estimées à 1 188 millions d'euros, devraient augmenter de 2,5% par rapport à 2024. Cette hausse est principalement due aux charges salariales et aux frais financiers, en particulier à cause de l'augmentation des taux d'intérêt.

Concernant le financement des investissements, Bordeaux Métropole prévoit de mobiliser 62% de son financement par l'endettement sur la période 2025-2027, avec un montant total d'emprunts de 3,5 milliards d'euros pour ces trois années. Cette approche équilibrée permet de maintenir un haut niveau d'investissement, tout en gardant une gestion soutenable de la dette. La structure de la dette est majoritairement à taux fixe, ce qui limite les risques liés à la volatilité des taux d'intérêt et permet une prévision plus stable des dépenses financières à venir.

Avec ces décisions, Bordeaux Métropole confirme sa capacité à adapter son programme d'investissements aux contraintes économiques actuelles tout en maintenant ses ambitions. La capacité de désendettement prévue de 14 ans en 2027 témoigne de la gestion responsable de la dette et de l'optimisation des ressources, assurant ainsi la pérennité des projets essentiels pour le territoire. En 2025, la Métropole s'engage donc à faire des choix stratégiques pour garantir le financement de ses priorités sans compromettre les projets futurs.

Des choix budgétaires en cohérence avec les engagements écologiques

Délibération 4

Bordeaux Métropole poursuit une transition écologique ambitieuse, en parfaite cohérence avec ses engagements financiers et les priorités budgétaires pour 2025. Le rapport de transition écologique fait le point sur l'année 2023. L'accent a été mis sur des actions concrètes visant à décarboner le territoire, réduire l'empreinte écologique et renforcer la résilience face aux risques climatiques, tout en optimisant les ressources financières disponibles.

L'année 2023 a été marquée par des progrès notables dans la réduction des émissions de CO₂, en particulier dans le secteur de la mobilité. Le plan climat de la Métropole a permis **une diminution de 3% du trafic routier, tout en augmentant de 7,5% la fréquentation cycliste** grâce au développement du Réseau Vélo Express (ReVE). L'objectif d'atteindre une part modale du vélo de 18% d'ici 2030 est donc bien en ligne avec l'ambition de décarboner la mobilité sur le territoire, soutenu par des investissements dans des infrastructures durables. **La réduction de 1,5% du trafic automobile et la hausse de 12% de la fréquentation des transports en commun** témoignent également de l'efficacité de la politique de mobilité durable.

Sur le plan de l'énergie, Bordeaux Métropole a développé des projets d'envergure pour augmenter sa production d'énergies renouvelables, avec une croissance de **la production solaire** atteignant l'équivalent de la consommation annuelle de 32 000 logements. **La couverture photovoltaïque des parkings publics et les projets de réseaux de chaleur** renouvelable, comme celui de la Plaine de Garonne, viennent renforcer l'autonomie énergétique du territoire. La part de la consommation totale d'énergie produite localement est passée de 7,7% en 2021 à 8,6% en 2022, avec un objectif ambitieux de 30% d'ici 2030.

Dans le cadre de l'optimisation des ressources naturelles, **la gestion de l'eau a également été renforcée**. La consommation d'eau potable par habitant est passée de 160,1 L/hab/j en 2021 à 148,9 L/hab/j en 2023, ce qui représente une réduction de 7% en seulement deux ans. La Métropole vise une réduction à 137 L/hab/j d'ici 2030, en mettant en œuvre des projets innovants de réutilisation des eaux usées traitées et de recharge des nappes phréatiques.

Les projets de décarbonation se poursuivent également dans l'aménagement urbain. **Le projet de quartier bas carbone de La Jallère**, d'environ 35 hectares, constitue un exemple de renouvellement urbain où la réutilisation des bâtiments existants et la désimperméabilisation des sols sont privilégiées pour réduire l'empreinte écologique. Ce projet, qui passera de 76% à 50% de sols imperméabilisés, illustre l'engagement de Bordeaux Métropole en faveur de l'aménagement durable et de la préservation des espaces naturels.

Parallèlement, Bordeaux Métropole poursuit sa démarche de réduction de l'artificialisation des sols en appliquant la stratégie Zéro Artificialisation Nette (ZAN), avec un objectif de réduire d'au moins 50% la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) d'ici 2031 par rapport à la décennie précédente. Ce programme est soutenu par la modification du PLU et la mise en place de zones de préemption des espaces naturels sensibles (ZPENS), comme à Martignas-sur-Jalle, où 145,6 ha ont été intégrés à cette démarche en 2023.



Soutenir la croissance des énergies renouvelables, l'exemple de BME

Délibération 40 – Rapport des administrateurs de la société d'économie mixte locale Bordeaux Métropole Énergie

Bordeaux Métropole, actionnaire principal à hauteur de 67,9% de Bordeaux Métropole Énergies (BME), poursuit activement son soutien au développement des énergies renouvelables et à la rénovation énergétique. En 2022-2023, le groupe BME a enregistré des résultats financiers robustes, avec un chiffre d'affaires en hausse significative de 57%, s'élevant à 1 361,6 M€. Cette progression est principalement due à l'augmentation des prix du gaz et aux subventions d'État, soulignant comment les revenus générés par le gaz contribuent au financement de la transition énergétique.

BME se concentre sur la sobriété énergétique, la rénovation des bâtiments et le développement soutenu des énergies renouvelables. Parmi les projets phares, l'injection de biométhane sur le réseau de Bègles, opérationnel depuis mars 2023, illustre l'engagement de la Métropole dans la production de biogaz comme pilier de sa stratégie énergétique. Le groupe a également intensifié ses initiatives en biométhanisation et dans le développement de projets photovoltaïques, promettant de solides perspectives pour l'avenir.

Dans le cadre de ses activités de transition énergétique, BME a investi dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, appuyé par des dispositifs tels que Mon Accompagnateur Rénov', et a connu un essor notable dans la rénovation énergétique des copropriétés. La société a aussi diversifié ses approvisionnements en gaz et continue de renforcer ses mesures de sécurité pour faire face à la volatilité du marché énergétique. Malgré une augmentation des charges, le résultat net a progressé de 13%, atteignant 24,6 M€.

II. BORDEAUX MÉTROPOLE SOUTIEN SON TISSU ÉCONOMIQUE

Reconversion du site de Robert Picqué : un pôle économique en devenir

Délibération 28 et 80



La reconversion du site de l'Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué est un projet d'envergure pour Bordeaux Métropole. Situé à Villenave d'Ornon, ce site de 19,8 hectares, actuellement occupé par l'armée, va progressivement être libéré entre 2025 et 2031, offrant ainsi une opportunité de développer un pôle économique. **Le projet de reconversion s'inscrit dans une logique de développement durable, avec pour objectifs la préservation des espaces naturels, la création de nouveaux espaces publics, et l'intégration d'activités économiques, notamment dans la filière santé, le tout dans une perspective d'ouverture au grand public.**

La procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) 3.1 a été initiée pour adapter le zonage du site aux spécificités du projet. Cette modification vise à préserver les continuités écologiques existantes, protéger les zones boisées, et favoriser la création de cheminements pour piétons et vélos. La nouvelle configuration du site inclura un vaste parc public et des espaces de nature tout en répondant aux besoins de la Métropole. Le projet privilégie la réutilisation des bâtiments existants et minimise les nouvelles constructions pour réduire son impact environnemental.

Les études pré-opérationnelles, pilotées par La Fab, la Fabrique de Bordeaux Métropole, ont permis de définir un programme de réhabilitation de 51 000 m² de surface de plancher. La reconversion privilégie des espaces dédiés aux bureaux et à la filière santé, mais prévoit également des équipements publics et des services pour renforcer l'attractivité du site. Le projet prévoit un investissement estimé à 38,4 millions d'euros HT, avec des recettes attendues de 46 millions d'euros TTC, générées par la cession de terrains viabilisés.

Dans ce cadre, la modification simplifiée du PLU a été soumise à une consultation publique pour recueillir les observations des habitants et des parties prenantes locales.

Bordeaux Métropole poursuit l'aménagement de la zone industrielle ECOPARC

Délibération 57

Bordeaux Métropole soutient activement l'implantation d'entreprises et la création d'emplois sur des zones stratégiques du territoire. L'une des initiatives de cette démarche est la cession de terrains dans l'ECOPARC de Blanquefort, un pôle économique en pleine expansion au sein de la zone industrielle.

Ce projet vise à renforcer l'attractivité du territoire et à soutenir l'implantation d'entreprises sur des zones stratégiques. Le terrain de 92 973 m² a été cédé à la société SASU Castel Frères, spécialisée dans la commercialisation de vins et spiritueux, pour un montant total de 3 718 920 €, soit 40 €/m². Ce projet industriel a pour objectif l'implantation d'une nouvelle unité de production et l'extension des activités de l'entreprise sur ce site.

L'ECOPARC de Blanquefort, situé au cœur de la zone industrielle, constitue un pôle économique stratégique pour la Métropole. Il allie développement durable et dynamisme industriel, avec un impact positif sur la compétitivité du secteur de la viticulture et de la production de boissons, en adéquation avec les priorités économiques de la Métropole.

Stimuler l'investissement et la création d'emplois avec Invest in Bordeaux

Délibération 19

Invest in Bordeaux joue un rôle crucial dans le soutien aux projets d'investissement créateurs d'emplois sur le territoire métropolitain de Bordeaux et en Gironde. L'agence aide à l'implantation des entreprises en offrant des services adaptés à leurs besoins spécifiques, tout en favorisant également le développement des territoires girondins extérieurs à la Métropole. Pour assurer une coordination optimale avec les services métropolitains, notamment la Direction du développement économique et la Mission d'intelligence économique, une convention triennale d'objectifs a été signée avec Bordeaux Métropole. Cette convention permet de structurer les actions d'Invest in Bordeaux et de renforcer son partenariat avec les différents acteurs économiques de la région.

Au 25 novembre 2024, l'agence a accompagné 46 projets d'investissement, dont 7 en dehors de la Métropole, représentant 1 129 emplois dans la Métropole et 136 emplois ailleurs en Gironde. Si le nombre de projets a diminué par rapport à 2023, la qualité des projets reste élevée, avec des secteurs comme le numérique, la santé, la greentech et l'agroalimentaire en forte croissance. Par exemple, la startup Andromach, spécialisée dans le newspace, et la relocalisation de bYoRNA à Pessac, une entreprise en biotechnologies, figurent parmi les réussites notables.

Dans le cadre de ses actions, Invest in Bordeaux a également organisé des visites de sites industriels dans des zones partenaires de Bordeaux Métropole, comme CARBONEX SOLER à Lacanau et La Plastiquerie à Saint-Léon. Ces actions visent à stimuler la compétitivité locale et à valoriser les fonciers économiques, tout en attirant de nouveaux projets d'investissement.

Le budget prévisionnel d'Invest in Bordeaux pour 2025 s'élève à 1 443 181 €, dont Bordeaux Métropole finance 604 000 €. Ces financements sont utilisés pour accompagner les entreprises, prospecter de nouveaux projets et développer l'économie locale. Parmi les projets spécifiques pour 2025, Invest in Bordeaux mettra en place un réseau d'ambassadeurs du territoire et renforcera sa stratégie de prospection, notamment pour détecter de nouveaux projets d'investissements et soutenir la croissance externe.

Renforcer l'innovation et l'emploi via le fonds Aquiti Venture Amorçage

Délibération 20

Bordeaux Métropole soutient le développement économique local en participant à des fonds spécialisés ouverts aux collectivités, permettant de lever des financements pour des entreprises innovantes, en particulier dans les secteurs de la transition énergétique, de la santé, de l'industrie et du numérique. Cette approche, inscrite dans le Schéma de développement économique métropolitain (SDEM) de 2021, vise à accélérer la croissance des entreprises à fort potentiel d'innovation et à générer des emplois sur le territoire.

En 2023, Bordeaux Métropole a souscrit à hauteur de 2 millions d'euros au fonds Irdinov 3, géré par Irdi Capital Investissement. Ce fonds, actif depuis février 2023, a investi 6,47 millions d'euros en 14 projets, dont un tiers sur le territoire métropolitain. Pour renforcer cette stratégie, Bordeaux Métropole prévoit de participer à hauteur de 1 million d'euros au fonds Aquiti Venture Amorçage I (AVA 1) lors de la prochaine souscription au premier trimestre 2025, soutenant les startups innovantes dans des domaines clés comme la santé, le climat, le numérique et l'industrie.

UCPA Aqua Stadium : un équipement attractif

Délibération 45



L'UCPA Aqua Stadium à Mérignac, a enregistré une fréquentation exceptionnelle dès sa première année d'exploitation en 2023. **Avec plus d'un million d'entrées cumulées, dont une large part pour le grand public, l'équipement s'affirme comme un véritable succès pour Bordeaux Métropole et la ville de Mérignac.** Ce stade nautique, conçu pour répondre aux besoins des sportifs de haut niveau tout en étant accessible au plus grand nombre, a dépassé les prévisions de fréquentation, bien que certains secteurs, tels que le pôle restauration et le waterjump, aient été moins performants.

L'ouverture partielle en février, suivie de la mise en service complète en juin, a permis d'accueillir une grande diversité d'usagers, de la pratique libre aux compétitions, en passant par les scolaires et les clubs. La qualité des installations et l'attractivité du lieu ont clairement contribué à cet afflux, avec des visiteurs enthousiastes saluant la diversité des services et la qualité des équipements.

En termes de résultats, la fréquentation soutenue a permis d'atteindre des recettes supérieures aux prévisions, avec un chiffre d'affaires de 2,016 millions d'euros. Ces premiers succès ouvrent la voie à une exploitation optimisée, avec des perspectives de croissance continue pour les années à venir.

Optimiser la gestion et préparer l'avenir : bilan financier 2023 de la Régie du MIN de Bordeaux Brienne

Délibération 22

Le compte financier de la Régie du Marché d'Intérêt National (MIN) de Bordeaux Brienne pour l'exercice 2023 révèle un chiffre d'affaires de 3,314 millions d'euros, enregistrant une baisse de 3,5 % par rapport aux projections budgétaires. Cette diminution est attribuée à une réduction du taux d'occupation du site de 10 %, entraînant une vacance de certains espaces. Cependant, cette baisse a été partiellement compensée par une hausse des redevances perçues, montrant une gestion optimisée malgré la conjoncture difficile.

Les charges d'exploitation ont connu une augmentation, principalement en raison de hausses des coûts liés aux déchets, à l'électricité, et aux assurances. Ces facteurs ont eu un impact négatif sur les résultats financiers, réduisant la rentabilité de l'année. Cependant, la Régie a généré des recettes financières de 275 000 euros, issues de placements à terme de sa trésorerie, contribuant ainsi à un résultat net positif de 233 000 euros. Il convient de noter que ces recettes financières sont non récurrentes, liées à un environnement économique inflationniste.

Sur le plan des investissements, la Régie a consacré 1,515 millions d'euros en 2023, un montant significatif visant à rénover les infrastructures vieillissantes du site. La majeure partie de ces investissements (59 %) a été allouée à des dépenses d'équipement, tandis que 40 % ont été financés par des subventions d'investissement. Ces dépenses illustrent l'engagement de la Régie dans la modernisation de ses installations, un aspect crucial pour maintenir l'attractivité du site.

Concernant la gestion de la trésorerie, la Régie a terminé l'année 2023 avec une trésorerie élevée de 9,932 millions d'euros, ce qui lui a permis de financer les investissements réalisés. Bien que le besoin en fonds de roulement demeure négatif, les fonds propres sont solides, et la Régie a généré un excédent brut d'exploitation (EBE) de 919 000 euros, ce qui reflète une gestion efficace malgré les défis économiques.

Enfin, les perspectives pour 2024 et au-delà semblent favorables, notamment avec le projet de développement du MIN, qui inclut la construction de 10 000 m² supplémentaires d'espace destiné à accueillir de nouvelles activités. Ce projet vise à renforcer la croissance future du chiffre d'affaires, après avoir atteint la saturation de l'espace disponible. Il est également prévu que l'arrivée d'un investisseur tiers pour un pôle d'excellence alimentaire donne un nouveau dynamisme à la zone.

III. Mobilité : penser les déplacements de demain

Grande gare de Bordeaux, bilan de la concertation publique

Délibération 44

Le projet de pôle de la gare Saint-Jean a été soumis à une concertation du 2 septembre au 11 octobre 2024. Lors de ce conseil, les élus ont validé le bilan de la concertation ce qui va permettre de lancer les études d'avant-projet. Ces dernières seront enrichies des diverses contributions. Un rendu des études est prévu pour mai 2025. Une attention particulière sera apportée au projet de gare routière et de parkings en étages dans le cadre du pôle. Retour sur les grands enseignements de la concertation publique.



Un site devenu trop exigu et mal adapté aux flux

Le pôle d'échanges de la gare Saint-Jean a été inauguré en 2011. L'augmentation significative de la fréquentation du pôle, liée au développement de nouvelles offres (LGV, RER métropolitain...) et confrontée à la relative étroitesse du site, génèrent aujourd'hui des dysfonctionnements importants : surutilisation des espaces par du stationnement illicite de voitures, des deux-roues motorisés, des vélos et du free-floating, circulation automobile de transit impactant l'accessibilité à la gare, mélange des flux piétons, vélos, tramway... Le constat de ces dysfonctionnements, l'évolution du quartier dans le cadre d'Euratlantique et la nécessité de renforcer les questions de sécurité invitent à repenser l'aménagement du pôle, afin de l'adapter aux besoins des voyageurs et des riverains. En 2023, la gare a accueilli 28 millions de voyageurs et visiteurs.

Le projet de pôle porte sur du foncier appartenant à la fois à la SNCF et à la Métropole. Pour plus de fluidité, une maîtrise d'ouvrage unique dans le pilotage de l'avant-projet et des procédures réglementaires, a été confiée à la SNCF, en coordination étroite avec Bordeaux Métropole.

Un projet perçu comme important et nécessaire

Plus de 75% des personnes ayant répondu estiment que le projet est extrêmement important ou très important. Globalement, les objectifs et le contenu du projet sont confirmés, l'accent sera mis sur les principes fondateurs.

- **Plus d'espace, de confort et de services pour tous les utilisateurs** (par exemple, des espaces élargis dans la gare pour répondre aux flux de voyageurs, et des parvis désencombrés et piétonnisés).
- **Une réorganisation des modes de transport et une meilleure lisibilité de l'offre.**
- **Une amélioration de l'accessibilité générale**, afin notamment de mieux souligner l'objectif d'accessibilité PMR.
- **Une meilleure intégration environnementale et urbaine** (à travers la végétalisation du pôle, la pose de panneaux solaires et l'objectif de récupération des eaux pluviales)

Les principaux enseignements de la concertation et les orientations retenus pour l'avant-projet

Parvis et abords : Sur le parvis, la piétonnisation est plébiscitée. Il est proposé de renforcer les continuités piétonnes avec les quartiers alentour, notamment Canopia et Amédée Saint-Germain, et d'étudier la possibilité d'accès directs depuis les parvis vers les souterrains de la gare, pour fluidifier les flux, et d'espaces d'attente extérieurs couverts.

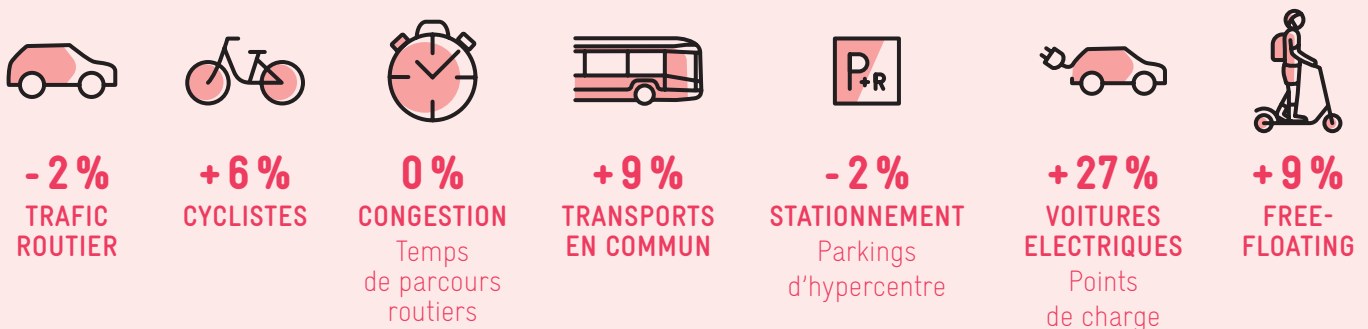
- **Vélos** : de fortes attentes se sont exprimées, l'objectif est de mieux aménager et signaler les itinéraires cyclables vers le pôle, d'étudier des offres de stationnement diversifiées pour répondre à tous les besoins (courte ou longue durée, gratuit ou payant...), y compris un stationnement en souterrain (en cohérence avec le projet de Metstation), et de mettre en place une tarification attractive pour le du stationnement vélo.
- **Bus et cars** : afin d'accompagner le rééquilibrage côtés Domercq et Belcier, soutenu par le public, la lisibilité et la signalétique des arrêts sera améliorée. Afin de préserver l'avenir, les besoins liés à de futurs matériels roulants seront pris en compte (mode électrique), tout comme les possibilités d'évolution de la desserte.
- **Tramway** : la proposition d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'un déplacement de l'arrêt de tram situé côté Domercq, aujourd'hui saturé, est confirmée, tout comme l'amélioration de la connexion piétonne à l'arrêt côté Belcier, qui pourrait être renommé « Gare St Jean-Belcier » pour mieux signaler l'accès à la gare depuis cette station.
- **Modes en libre-service** : les vélos TBM resteront proches des parvis, l'implantation des autres modes en libre-service sera étudiée autour des parvis.
- **Deux-roues motorisés** : deux offres de stationnement seront étudiées, sur des espaces dédiés sur voirie (gratuit) et en parkings (payant).
- **Voitures** : l'organisation des accès à la gare et la gestion de la circulation sur les rues adjacentes seront approfondies. Plusieurs contributions demandent une limitation de la circulation automobile : le principe d'apaisement de la circulation aux abords de la gare proposé est conforté, avec l'étude de mesures spécifiques sur l'axe Domercq-St Vincent de Paul, et l'analyse du plan de circulation à l'échelle du quartier afin de garantir le bon fonctionnement de tous les modes. L'accès automobile des riverains et l'accès au parkings resteront assurés. Une réflexion sera menée sur l'organisation des espaces de stationnement en fonction des besoins (dépose-minute, courte durée, longue durée), et un jalonnement clair est prévu. Il est aussi prévu d'améliorer la dépose-minute des 2 côtés de la gare.
- **Taxis** : le projet visera notamment à améliorer la visibilité des stations de taxis.
- **Co-voiturage et autopartage** : le projet examinera la faisabilité de zones dédiées sur voirie et dans les parkings.

- **Métro** : le projet de pôle est mené en tenant compte de l'étude d'opportunité sur un projet de métro. Lorsque les études du métro seront matures, le projet de pôle intégrera les réservations d'espace et adaptations nécessaires pour garantir qu'il restera compatible avec la réalisation d'un éventuel métro dans le futur.
- **Information et signalétique** : l'objectif est d'améliorer l'information tous modes, notamment en temps réel.
- **Gare ferroviaire** : la proposition de revoir le fonctionnement interne de la gare et d'un franchissement supplémentaire des voies est favorablement accueillie. Des propositions complémentaires seront étudiées par SNCF, notamment l'allongement ou élargissement des quais, la réflexion sur une passerelle sera poursuivie et la faisabilité du prolongement d'un souterrain approfondie. La SNCF vise aussi à améliorer les espaces d'attente et l'accueil des PMR, ainsi que l'information et la sûreté, et les commerces et services.
- **Projet de gare routière et parkings en étages au pied du pont de la Palombe** : il est proposé d'approfondir les conditions d'accès et de circulation, ainsi que la connexion au pôle et aux services. Concernant le projet de stationnements automobiles supplémentaires, les études à venir préciseront les besoins et l'échéance prévisionnelle de réalisation.
- **Accessibilité universelle** : le projet vise à proposer des aménagements accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap.
- **Adaptation au changement climatique** : l'objectif de solarisation (installation de panneaux photovoltaïques) et de création d'îlots de fraîcheur est confirmé, et une attention particulière sera portée à la gestion des eaux pluviales.

Un financement partenarial

À la suite de l'étude de flux et des compléments d'actions qu'elle exige, le coût global du projet a été revu à la hausse avec les projets de reconfiguration interne de la gare ferroviaire et le projet de gare routière. On peut estimer que le coût de l'opération sur l'ensemble des périmètres se situe désormais, en première approche, autour de 100M€, si l'on intègre les aménagements internes à la gare ferroviaire et le projet de gare routière. À ce stade, les financements restent à préciser par des engagements ultérieurs des partenaires, à travers des conventions ad hoc qui pourront être présentées lors de prochains conseils métropolitains

Bordeaux Métropole vient de sortir son bilan annuel des mobilités pour 2024. Ce rapport rassemble des données soigneusement collectées par la Métropole, permettant de suivre et d'analyser les principales tendances de mobilité à travers le territoire.



Plus d'aménagements cyclables sécurisés

Délibérations 74, 75, 65

Dans le cadre du schéma des mobilités, Bordeaux Métropole poursuit le développement de la pratique du vélo, qui s'est fortement développée ces dernières années et répond, tout comme la marche, à des enjeux de santé publique et de réduction de la congestion. À ce titre Bordeaux Métropole programme différents aménagements pour encourager et sécuriser la pratique cycliste.

À Artigues Près-Bordeaux, l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie et l'avenue du Périgord vont bénéficier d'aménagements piétons et vélos confortables et sécurisés. Ces derniers prendront en compte, les principes d'aménagement du Réseau Vélo Express.

À Lormont et Cenon, les avenues Carnot et John Fitzgerald Kennedy constituent un des axes majeurs de circulation de la rive droite et un maillon essentiel entre les deux villes. Or, cet axe offre peu d'aménagement pour les déplacements actifs, générant de l'inconfort, de l'insécurité, et un effet de coupure entre les deux communes. Le secteur Avenue Carnot – Avenue John Fitzgerald Kennedy va être réaménagé avec comme objectifs de favoriser la circulation des cyclistes et des piétons, d'apaiser la circulation automobile et d'améliorer les espaces publics en renforçant notamment la végétalisation du site.

Dans le secteur de Bordeaux Lac, l'avenue des Quarante journaux va bénéficier d'une requalification. Elle permettra d'offrir un meilleur partage de l'espace public en sécurisant les déplacements des piétons et des vélos, en améliorant la circulation des transports en commun et en réduisant la vitesse des voitures (plateau surélevé). Ces aménagements amélioreront également les traversées des piétons et des cyclistes depuis le quartier Ginko vers le centre commercial. De plus, ces voies seront végétalisées. L'ensemble des travaux auront lieu de juillet 2024 à novembre 2025. Afin de limiter l'impact du chantier sur la circulation, une déviation sur les voies privées du centre commercial sera mise en place.

Maisons métropolitaines des mobilités alternatives : six associations lauréates

Délibération 76

En février dernier, Bordeaux Métropole a lancé l'appel à projets des « Maisons métropolitaines des mobilités alternatives ». **Six associations, concourant au développement de la pratique du vélo sur le territoire métropolitain ont été désignées lauréates : à Bègles, l'association Cycles & Manivelles, à Pessac, l'association Etu'Récup, à Mérignac, l'association Léon à vélo, sur les communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac, l'association Vélo-Cité, à Bruges, l'association Garage Moderne, à Bordeaux, l'association Recyclerie sportive.**

Ces Maisons métropolitaines des mobilités alternatives proposent différentes animations, prestations et interventions liées au vélo et aux mobilités alternatives auprès des habitants des communes environnantes : accueil-information, atelier de réparation participatif, collecte de vélos et valorisation des pièces, prêt de vélos et d'accessoires, vélo-école, formation...



Les six associations recevront les subventions suivantes :

- Cycles & Manivelles : 54 600 € HT
- Etu'Récup : 54 600 € HT
- Léon à vélo : 54 600 € HT
- Vélo-Cité : 54 600 € HT
- Garage Moderne : 54 600 € HT
- Recyclerie sportive : 19 000 € HT

IV. AMÉNAGER LA VILLE, PROPOSER DU LOGEMENT, PRÉSERVER LA NATURE

Anticiper les vulnérabilités en entretenant les systèmes d'endiguement

Délibération 78



Dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), Bordeaux Métropole est gestionnaire des systèmes d'endiguement qu'elle a définis pour la protection de son territoire contre le risque d'inondation fluvio-maritime. Le système d'endiguement de la Presqu'île d'Ambès est aménagé, en rive droite de la Garonne et en rive gauche de la Dordogne, sur les communes de Bassens, Saint Louis de Montferland, Ambès et Saint Vincent de Paul. Il est aménagé sur un linéaire total de 32 km et composé de digues répertoriées en 25 tronçons.

Ces digues sont, selon les tronçons, en remblai ou en béton. Elles sont ponctuellement accompagnées d'autres ouvrages concourant à la protection contre les inondations (clapets, vannes, etc.). Les communes concernées par la zone protégée sont les communes d'Ambès, Ambarès, Bassens, Lormont, Saint-Louis-de-Montferland et Saint-Vincent-de-Paul. La population totale protégée par le système d'endiguement de la presqu'île d'Ambès, est estimée à 1 652 personnes.

Les ouvrages qui composent le système d'endiguement de la Presqu'île d'Ambès sont majoritairement situés sur des parcelles appartenant à des tiers. Bordeaux Métropole doit donc obtenir, sur ces parcelles, les droits lui permettant de réaliser les actions qui lui incombent en tant que gestionnaire du système d'endiguement.

Ces servitudes sur des terrains privés permettent :

- D'assurer la conservation des ouvrages existants construits en vue de prévenir les inondations et les submersions,
- De réaliser des ouvrages complémentaires,
- D'effectuer les aménagements nécessaires à l'adaptation des ouvrages et des infrastructures qui contribuent à la prévention des inondations et des submersions,
- De maintenir ces ouvrages ou les aménagements effectués sur les ouvrages et les infrastructures en bon état de fonctionnement,
- D'entretenir les berges.

Ces servitudes sont créées par arrêté préfectoral, après enquête conjointe publique et parcellaire.

Produire et entretenir les logements dans le parc social et le parc privé

Délibération 42

Bordeaux Métropole pilote 11 PRU dans 8 communes. Les projets de renouvellement urbain (PRU) sont des projets de rénovation complète des quartiers. À l'échelle du territoire métropolitain, 80 000 habitants sont concernés par ces opérations de grande ampleur qui souvent, s'étalent sur une dizaine d'années.

Lors de ce conseil, les élus métropolitains ont approuvé la convention participant au financement de l'opération de réhabilitation de 342 logements dans le quartier Sarailère, dans le cadre du PRU de Cenon, portée par Mésolia. En application de règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain, le montant de cette subvention s'élève à 1 710 000 € pour un montant de réhabilitation total estimé à 17,4M€. Soit une participation de Bordeaux Métropole de 5000 € par logement.

Délibération 43



En 2021, le parc de résidences principales de Bordeaux Métropole s'élevait à plus de 412 000 logements dont 43% occupés par leur propriétaire et 38% de logements locatifs privés. **L'action sur le parc privé existant constitue un axe structurant de la politique métropolitaine, avec des enjeux à la fois sociaux, urbains et environnementaux.**

Le Programme local de l'habitat (PLH), adopté en 2016, définit la poursuite de la réhabilitation du parc privé comme l'une des orientations pour agir sur le parc existant. Adopté en 2022, le Plan climat métropolitain Horizon 2028 fixe la trajectoire de neutralité carbone à l'horizon 2050, comme colonne vertébrale et boussole du projet de transition énergétique et écologique territoriale. L'intervention volontariste de Bordeaux Métropole en faveur de l'amélioration du parc privé permet chaque année de répondre à des enjeux forts et à des objectifs ambitieux, notamment à tendre vers 11 500 logements réhabilités par an à horizon 2026.

L'action métropolitaine s'est renforcée en 2024 grâce à l'approbation par le Conseil Métropolitain de deux nouveaux cadres, qui viennent accroître le panel de réponses apportées aux besoins des usagers : le Pacte territorial France Rénov' (2025-2029), adopté le 6 décembre 2024 par le Conseil métropolitain et les nouveaux règlements d'intervention MaRénov pour les logements individuels et les copropriétés, voté le 26 septembre 2024. Par une nouvelle délibération votée ce jour portant sur l'évolution du cadre d'intervention va permettre le développement d'une offre locative privée abordable, ainsi que des modalités d'intervention permettant d'accompagner les projets les plus complexes.

Accompagner les mutations urbaines

Délibérations 50, 51 et 65

En 2024, Bordeaux Métropole et la ville de Bassens ont engagé une réflexion élargie sur le centre-bourg de la commune avec pour ambition de réaménager les espaces publics, d'améliorer les mobilités et la convivialité, de redynamiser les commerces et services de proximité et de développer une offre de logements. Cette ambition répond à la fois aux enjeux de revitalisation du centre-bourg, étendu au secteur de la place de la Commune de Paris, ainsi qu'aux enjeux de transformation du quartier de gare autour du pôle d'échange multimodal lié au projet du RER métropolitain, aux grands projets de mobilité en cours (BEX, ReVE) et à la mise en œuvre de l'OIM Arc Rive droite au travers de la transformation de l'ancien site Lafon (projet Inno Garonne). La concertation relative à ce projet va démarrer prochainement.

Du côté de la rive gauche, le projet urbain Bègles Garonne a atteint une maturité suffisante pour permettre la création d'une zone d'aménagement concerté. Ce territoire est situé dans le périmètre de l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique depuis sa création en 2010. Le projet envisagé sur ce territoire est ainsi sous maîtrise d'ouvrage de l'Établissement public d'aménagement (EPA) Euratlantique. Le secteur de Bègles Garonne a fait l'objet d'un plan guide d'aménagement, ce dernier reste évolutif puisque le processus du projet continue.

C'est dans ce cadre que suite à l'approbation par délibération du conseil d'administration de l'EPA du 28 novembre 2024, le dossier de création doit recevoir l'avis de Bordeaux Métropole dans les 3 mois suivants cette approbation.

La ZAC Bègles-Garonne a pour ambition de développer sur 81 ha : au maximum 5 000 logements soit entre 300 000 à 350 000m² de Surface de plancher (SDP) de logements (1/3 d'accession libre, 1/3 d'accession abordable et locatif intermédiaire, 1/3 de locatif social), et 100 000 à 150 000m² de SDP de bureaux, locaux d'activités, de commerces et d'équipements publics et collectifs et d'hôtels avec une attention particulière sur les entreprises déjà implantées et l'ESS.

Créer de nouvelles aires d'accueil des gens du voyage

Délibération 55

Le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage prescrit à la Métropole la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage de 20 places sur la commune de Pessac. Cette aire a vocation notamment à accueillir les gens du voyage et leurs proches hospitalisés sur le site du CHU Haut-Lévêque. Divers sites ont été envisagés par les services respectifs de Bordeaux Métropole et du CHU de Bordeaux relatif à l'implantation de cette aire d'accueil. Un accord a pu être trouvé sur une emprise d'environ 3 818 m² (267 260 €).

Pour mémoire, Bordeaux Métropole est en conformité avec le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur le nombre des Aires de grand Passage (AGD). Grâce à l'ouverture coup sur coup, en 2023, des aires de Mérignac et Artigues, elles sont aujourd'hui au nombre de trois. Jusque-là, seule l'aire de grand passage de Tourville, à Bordeaux, existait. Les AGD ont vocation à accueillir les grandes itinérances estivales et sont ouvertes d'avril à septembre.

On comptabilise huit aires d'accueil permanentes sur la métropole. Le schéma départemental prescrit la création de deux aires permanentes d'accueil des gens du voyage complémentaires. Ce terrain, à Pessac, permettrait de répondre en partie à ce besoin collectif.

Poursuivre le déploiement des réseaux de chaleur

Délibérations 37, 38, 39

Bordeaux Métropole s'est engagée dans la transition énergétique pour diversifier les ressources, avoir plus d'indépendance et maîtriser les coûts pour les usagers. Système de chauffage urbain et collectif, les réseaux de chaleur apparaissent comme un levier d'avenir. Ils sont utilisés à l'échelle d'un ou plusieurs quartiers, ce qui en fait une solution plus économe et plus écologique. La chaufferie collective est alimentée majoritairement par une énergie renouvelable : bois-énergie, géothermie, chaleur récupérée sur l'incinération des déchets... Le réseau de chaleur n'emploie pas d'énergies fossiles (même si du gaz ou de l'électricité peuvent être mobilisés en complément) et contribue à réduire par 4 les émissions de gaz à effet de serre.

Les objectifs fixés pour développer les réseaux de chaleur sont particulièrement ambitieux pour répondre à la Stratégie sur les énergies renouvelables votée en juillet 2021 dont l'objectif est que l'énergie consommée localement soit, en 2050, 100% renouvelable.

À l'heure actuelle, sept réseaux de chaleur publics maillent le territoire métropolitain ainsi que huit réseaux privés.

Deux projets de réseaux publics vont prochainement enrichir l'offre avec le réseau de chaleur Métropole Sud et celui de Bordeaux Aéroport. Lors de ce conseil, ces deux réseaux ont bénéficié d'un classement, ce qui permet d'imposer aux bâtiments neufs ou faisant l'objet de travaux de rénovation importants de s'y raccorder.

Par ailleurs, le nouveau tracé du réseau du Haillan permet une optimisation économique du projet, car il est plus réduit et centré sur la ZAC du Haillan, sur les bâtiments communaux et sur les serres métropolitaines. Il permettra de délivrer à terme 5 GWh par an. Le montage juridique reste inchangé, avec une maîtrise d'ouvrage métropolitaine et le recours à un Marché Public Global de Performance (MPGP).

Favoriser le réemploi des matériaux issus du BTP

Délibération 78

Chaque année en France, le secteur du BTP génère 224 millions de tonnes de déchets dont plus de 41 millions de tonnes sont potentiellement valorisables.

Constitué en 2001 par les maires de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac pour soutenir le développement local et coordonner le projet de territoire, le Groupement d'intérêt public du Grand projet des villes - GIP GPV Rive Droite anime depuis 2019 une démarche d'écologie industrielle et territoriale visant à favoriser le réemploi et le recyclage des matériaux du BTP. Les opérations du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de la rive droite prévues au cours des 10 prochaines années prévoient la démolition de près de 900 logements, la réhabilitation de 3 000 logements, la construction de plus de 1.500 nouveaux logements, la transformation de près d'1/2 millions de m² d'espaces publics et voiries, ainsi que 15 équipements publics démolis et reconstruits. **Les terres excavées seront par exemple réemployées comme matière première dans un périmètre géographique proche.** Cette expérimentation s'inscrit dans une logique d'empreinte carbone maîtrisée par une économie circulaire et l'usage d'un matériau bas carbone.

Pour l'année 2025, le budget prévisionnel de la démarche portée par le GIP GPV Rive Droite en faveur du réemploi et du recyclage des matériaux du BTP s'élève à 132 420 €, Bordeaux Métropole accorde une subvention en fonctionnement de 51 510 €.

Étendre les espaces naturels

Délibération 70

Le périmètre actuel du parc des Jalles concerne actuellement 6 communes : Blanquefort, Bruges, Eysines, le Haillan, Le Taillan-Médoc et Saint-Médard-en-Jalles et s'étend sur 785 hectares. Les communes concernées, ainsi que les communes de Bordeaux et Parempuyre, Bordeaux Métropole et le Département de la Gironde, ont souhaité l'étendre pour protéger efficacement d'autres secteurs agricoles et naturels de ce territoire. **À l'issue d'une importante phase de concertation, un projet de périmètre d'extension du parc des Jalles d'environ 871 hectares ainsi qu'un programme d'action associé ont été établis.** Avant le lancement de l'enquête publique, un ajustement du PLU par Bordeaux Métropole est requis.

CONTACTS PRESSE

Virginie Bougant
06 27 52 48 69
vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles
06 61 80 61 23
m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr

bordeaux-metropole.fr

